



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNUipp

Supplément n°4 du 10 mars 2017
au Bulletin n°629 - ISSN : 1250-3509



SPECIAL : CUI / AESH / AED

*Vous êtes convié-es à participer
à la demi-journée d'informations syndicales
du SNUipp-FSU 93*

Mardi 25 avril 2017 de 14 h à 17 h

Bourse départementale du travail

1, place de la Libération à Bobigny - Salle Henri Oreste (niveau 0)

Arrêt du tramway : Libération

Ordre du jour proposé :

- Situation départementale.
- EVS, aide administrative à la direction d'école : où en sommes-nous ?
- AESH, un métier : professionnalisation, formation, salaire.
- Point sur la transformation des CUI en contrats AESH dans le 93.
- Contrat AESH : quelles quotités dans le département ?
- Nos revendications.

Venez vous informer sur vos droits pour les faire respecter !

Les CUI comme les AESH et AED ont les mêmes droits syndicaux que les enseignants du 1er degré leur permettant d'assister à des réunions d'informations syndicales sur temps de travail. Ils peuvent participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire.

Comment y participer ?

N'oubliez pas de prévenir la direction et l'équipe enseignante de votre présence à cette demi-journée. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la réunion.

Participez nombreux à cette demi-journée d'informations syndicales !

Tout au long de l'année, vous pouvez joindre le SNUipp-FSU à la bourse départementale du travail. Une **permanence spéciale "CUI, AED, AESH"** se tient tous les **mardis** à la bourse départementale du travail à Bobigny de **14 h à 17 h** au **01.48.96.36.11**. Demandez **Catherine Schweng, Christine Mordrelle** responsables SNUipp-FSU 93 pour les **collègues CUI, AED, AESH**.

Sommaire : p.1 : Demi-journée d'informations syndicales du 25 avril 2017.

p.2 : Le 19 mai 2016, annonce du Président de la République et de la Ministre de l'Education Nationale.
En Seine-Saint-Denis, arrêt du recrutement des AESH fin février.

Le 19 mai 2016, à l'occasion de la quatrième conférence nationale du handicap, annonce du Président de la République et de la Ministre de l'Education Nationale :

La création de 32 000 postes d'AESH sur 5 ans

À l'occasion de la Conférence nationale du Handicap, le président de la République a annoncé la création de 32 000 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap sur 5 ans : « Cette mesure exceptionnelle vient conforter l'action du gouvernement en faveur d'une école et une société toujours plus inclusives. Dans les 5 prochaines années, 56 000 contrats aidés seront progressivement transformés en 32 000 emplois d'AESH^[1] au rythme de 11 200 contrats aidés par an soit 6 400 ETP d'AESH. À terme, ce seront donc plus de 50 000 emplois d'AESH formés et stabilisés dans leur emploi qui exerceront et qui accompagneront les élèves en situation de handicap ».

[1] Un contrat aidé représente 20 heures par semaine contrairement à un ETP d'AESH qui est à 35 heures par semaine.

La réaction du SNUipp-FSU à cette annonce :

Cette annonce va dans le sens de notre demande de création d'emplois pérennes, avec pour première étape la transformation de tous les CUI en AESH. Elle ne règle pas cependant, la situation de toutes les personnes embauchées sur contrat CUI (quelque 50 000) exerçant des missions d'AVS.

En effet, leurs contrats ne pouvant être prolongés au-delà de deux ans, cette transformation sur cinq ans ne permettra pas à toutes et tous d'accéder aux emplois d'AESH. Ces personnels, qui ont développé des compétences au service des élèves et de l'école, doivent voir leur emploi pérennisé avant la fin de leur contrat CUI.

En Seine-Saint-Denis, arrêt du recrutement des AESH fin février, le SNUipp-FSU 93 s'adresse à la Rectrice

Madame La Rectrice,

03/02/2017

Lors de la Conférence nationale du Handicap, en mai 2016, le Président de la République annonçait de nouvelles mesures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La transformation des CUI à mission d'AVS en emploi d'AESH allait pour nous dans le sens de notre demande de création d'emplois pérennes.

Le recrutement des AESH a donc commencé à la rentrée 2016.

Les CUI sur mission d'AVS, en fin de contrat, ont pu candidater sur ces postes.

Cependant, les 432 ETP attribués à la Seine-Saint-Denis ne permettent pas de répondre aux besoins de notre département.

Nous apprenons que le recrutement des AESH doit s'arrêter au 28/02/2017.

Actuellement, c'est déjà une centaine d'élèves notifiés par la MDPH qui ne bénéficient pas d'accompagnement individualisé.

Les personnels en CUI qui ont développé des compétences au service des élèves et de l'école et dont le contrat va s'arrêter au-delà du 28/02 vont être exclus de cette transformation et repartir au chômage.

Cette situation n'est pas acceptable.

Nous vous demandons de revoir le volume d'emplois dédié à notre département.

Veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre engagement pour le service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 93,
Rachel Schneider, secrétaire départementale
Pour la FSU 93,
Didier Broch, secrétaire général